

9/13 Adduction d'eau de St-François.



A une question posée, le Maire répond que les travaux d'adduction d'eau de Saint-François étaient restés en panne jusqu'ici parce que la Municipalité n'avait pu obtenir les crédits nécessaires;

Un prêt venant d'être consenti à la Commune à ce titre, les travaux vont pouvoir démarrer incessamment.

M. de LACROIX questionnant par le Maire précise que le dossier est à l'étude au Service des Ponts et Chaussées et qu'il sera probablement de retour d'ici un mois.

X X

Il demande également le virement des crédits suivants :

- des articles	23.020	- Adduction d'eau.....	6.000.000.
	23.022	- Patates-A-Durand.....	1.122.000.
	23.023	- Routes.....	13.000.000.
	23.025	- Assainissement.....	1.000.000.
	23.027	- FIDEM antérieur à 1961 ;	
		Pêche artisanale.....	178.000.

21.300.000. frs

- Carburant.....	250.
- Fournitures de veirie.....	9.000.000.
- Rémunération du personnel temporaire.....	6.000.000.
- Rémunérations diverses.....	11.796.
- Charges sociales.....	2.500.000.
- Impôts sur traitements.....	250.000.
- Fournitures diverses.....	1.437.984.
- Petit matériel et outillage.....	600.000.
- Entretien voies et réseaux.....	1.300.000.

21.300.000.

l'équilibre des sections ordinaires et extraordinaires devra être rétabli au fur et à mesure conformément aux dispositions de l'art. 121-15 de l'arrêté d'investissement effectués en vertu de l'instruction inter-

ministérielle N 11 sur la comptabilité des Communes en matière de dépenses et de recettes et égal montant :

- 1°) en recette à l'art. 855 de la section ordinaire
- 2°) en dépenses à l'art. 250 de la section extraordinaire

Il s'agit de l'art. 250 de la section extraordinaire pour le 21 Février 1963

Approuvé à l'unanimité.

*Le Secrétaire Général
P. Chenevard*